

CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGICIEL EN TANT QUE SERVICE (SaaS) POUR LE SERVICE D'ACCÈS À DISTANCE VENDU PAR VIDEOJET

Les présentes conditions générales relatives au logiciel en tant que service sont conclues entre l'entité Videojet ou le revendeur/distributeur (mais toujours exécutoires par Videojet) qui a exécuté votre bon de commande et vous, l'utilisateur final.

EN ACCÉDANT AUX SERVICES TELS QUE DÉFINIS CI-DESSOUS, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DE CET ACCORD. si vous n'acceptez pas les conditions du présent accord, n'accédez pas aux services.

1. Termes définis.

Sauf s'ils sont définis dans les présentes conditions générales relatives au SaaS, les termes en majuscules utilisés dans le présent contrat sont définis dans l'annexe A.

2. Services fournis.

Videojet fournira les Services pendant la durée de le présent contrat. Videojet utilisera les informations que vous fournissez pour remplir ses obligations en vertu du présent contrat et pour exécuter, améliorer et perfectionner les services.

3. Vos obligations.

(a) Sécurité ; respect des lois applicables. Vous prendrez des mesures de sécurité raisonnables dans le cadre de votre utilisation des services. Vous déclarez et garantissez que vous avez le droit de fournir toute information que vous nous fournissez pour utilisation dans les services. Votre utilisation des services sera conforme à l'ensemble des lois, règles, réglementations, statuts, codes, ordonnances, ordres ou lignes directrices de toute entité gouvernementale dont les lois vous sont applicables. Vous déclarez et garantissez en outre que vous vous conformerez à la politique d'utilisation acceptable de Videojet.

(b) Virus et codes malveillants. Vous n'insérerez ni ne permettrez l'insertion ou l'introduction d'aucun code malveillant dans le système. En outre, vous prendrez toutes les mesures et précautions commercialement raisonnables pour empêcher l'introduction et la prolifération de codes malveillants dans le système. Videojet peut immédiatement suspendre votre accès au système s'il détecte un code malveillant ou s'il soupçonne raisonnablement qu'un code malveillant a été introduit ou autorisé à être introduit par vous ou par l'intermédiaire de vous ou de votre compte.

(c) Coopération. Vous coopérerez raisonnablement à toute enquête de Videojet sur les pannes de service, les problèmes de sécurité et toute violation présumée du contrat.

(d) Votre compte. Vous êtes responsable de l'utilisation que vous faites des services, ainsi que en ce qui concerne l'utilisation des services par un tiers que vous autorisez à utiliser votre compte, dans la même mesure que si vous utilisiez vous-même les services. Vous êtes responsable de la mise à jour de vos informations de facturation, de contact et d'autres informations relatives à votre compte.

(e) Consentements. Vous accordez à Videojet une licence perpétuelle, mondiale, irrévocable et libre de redevances, avec le droit d'accorder des sous-licences, pour (i) utiliser les Données de codage et de marquage et les Données traitées de quelque manière que ce soit, y compris le diagnostic des erreurs, la détermination des tendances, la recherche, le développement et la fourniture de services à vous et à d'autres, (ii) préparer et distribuer des rapports et des analyses des Données traitées, (iii) distribuer et divulguer les Données traitées et (iv) accorder à des tiers les droits d'utilisation et d'analyse de ces données.

(f) Protection des données

(a) Les termes tels que "personne concernée", "données à caractère personnel", "violation de données à caractère personnel", "transferts internationaux" et "traitement" seront interprétés conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 et à toutes les autres lois sur la protection des données et de la vie privée applicables à la partie respective dans son rôle dans le traitement des données à caractère personnel en vertu de l'accord (collectivement, "loi sur la protection des données applicable").

(b) En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, le contrôleur est le responsable du traitement et Videojet est le sous-traitant.

SOFTWARE AS A SERVICE (SaaS) TERMS and CONDITIONS FOR REMOTE ACCESS SERVICE SOLD BY VIDEOJET

These Software as a Service Terms and Conditions SaaS Terms and Conditions are by and between the Videojet entity or reseller/distributor (but still enforceable by Videojet) that executed Your Order Form and You, the end user.

BY ACCESSING THE SERVICES AS DEFINED BELOW YOU AGREE TO BE BOUND BY THE TERMS OF THIS AGREEMENT. IF YOU DO NOT AGREE TO THE TERMS OF THIS AGREEMENT, DO NOT ACCESS THE SERVICES.

1. Defined Terms.

Unless defined in these SaaS Terms and Conditions, capitalized terms used in this Agreement are defined in Exhibit A.

2. Services Provided.

Videojet will provide the Services during the term of this Agreement. Videojet will use the information You provide for fulfilling its obligations under this Agreement, and performing, improving and enhancing the Services.

3. Your Obligations.

(a) Security; Compliance with Applicable Laws. You will use reasonable security precautions in light of Your use of the Services. You represent and warrant that You have the right to provide any information You provide to us for use in the Services. Your use of the Services will be in compliance with any and all laws, rules, regulations, statutes, codes, ordinances, orders, or guidelines of any governmental entity the laws of which are applicable to You. You further represent and warrant that You will comply with Videojet's Acceptable Use Policy.

(b) Viruses and Malicious Code. You will neither insert nor permit the insertion or introduction of any Malicious Code into the System. In addition, You will take all commercially reasonable actions and precautions to prevent the introduction and proliferation of Malicious Code into the System. The Videojet may immediately suspend Your access to the System if it detects Malicious Code or reasonably suspects that Malicious Code was introduced or permitted to be introduced by or through You or Your account.

(c) Cooperation. You will reasonably cooperate with any of the Videojet's investigation of Service outages, security problems, and any suspected breach of the Agreement.

(d) Your Account. You are responsible for Your use of the Services, as well as for use of the Services by any third party. You authorize to use Your account to the same extent as if You were using the Services Yourself. You are responsible for keeping Your billing, contact, and other account information up to date.

(e) Consents. You grant Videojet a perpetual, worldwide, irrevocable, royalty-free license, with the right to grant sublicenses, to (i) use the Coding and Marking Data and the Processed Data in any manner including diagnosis of errors, determination of trends, research, development and the provision of services to you and others, (ii) prepare and distribute reports and analyses of Processed Data, (iii) distribute and disclose Processed Data and (iv) grant third parties the rights to use and analyze such data.

(f) Data Protection

(a) Terms such as "data Subject", "personal data", "personal data breach", "international transfers" and "processing" will be construed in accordance with the General Data Protection Regulation (EU) 2016/679 and all other data protection and privacy laws applicable to the respective party in its role in the Processing of personal data under the Agreement (collectively "Applicable Data Protection Law")

(b) With regard to the Processing of personal data, Controller are the Controller and Videojet is the Processor.

(c) Le sous-traitant se conforme à la législation applicable en matière de protection des données dans l'exécution de ses obligations au titre de l'accord. Tout traitement de données à caractère personnel est effectué pour la durée de l'accord. Lorsqu'il traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement, le sous-traitant doit (i) ne traiter les données personnelles que selon les instructions écrites du Contrôleur ; (ii) s'assurer que tout le personnel du Processeur qui a accès aux données personnelles est soumis à des obligations de confidentialité appropriées ; (iii) mettre en œuvre et maintenir des mesures techniques et organisationnelles pour prévenir une violation des données personnelles, et dans le cas d'une violation des données personnelles, le Processeur doit notifier le Contrôleur sans retard injustifié et entreprendre rapidement tous les efforts de remédiation nécessaires pour rectifier la violation des données personnelles et empêcher qu'elle ne se reproduise ; (iv) fournir une assistance commercialement raisonnable que le contrôleur peut exiger pour respecter ses obligations en vertu de la législation applicable en matière de protection des données ; (v) supprimer ou renvoyer toutes les données à caractère personnel à la demande du contrôleur ou à la résiliation du présent accord ; (vi) le contrôleur fournit au sous-traitant un consentement général pour engager des sous-traitants secondaires. Le sous-traitant demeure pleinement responsable de ses sous-traitants.

(d) Tout transfert international de données à caractère personnel soumis au Règlement général sur la protection des données ("RGPD") vers une juridiction qui ne fait pas partie de l'Espace économique européen est régi par les clauses contractuelles annexées à la Décision d'exécution 2021/914 de la Commission européenne du 4 juin 2021 et toute clause qui lui succède, émise de temps à autre et publiée officiellement ("CCS") ; les CCS sont réputées conclues et intégrées au présent Accord par référence et seront complétées de la manière suivante : (I) le Module 2 s'appliquera dans la mesure où le Contrôleur est un Contrôleur des données personnelles ; (II) dans la Clause 9, l'Option 2 s'appliquera, et le délai de notification préalable des changements de Sous-Traitant sera de 30 jours ; (III) dans la Clause 17, l'Option 2 s'appliquera, et les CCAP de l'UE seront régies par le droit de la juridiction d'établissement de l'Exportateur de Données ; (IV) dans la clause 18(b), les litiges seront résolus devant les tribunaux du pays de l'exportateur de données ; (VII) les annexes I à III du CCAP de l'UE seront réputées complétées par les informations visées au paragraphe F de la section (g).

(e) Tout transfert international de données à caractère personnel soumis au règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni ("RGPD du Royaume-Uni") est régi par les CCN telles que modifiées par l'addendum sur le transfert international de données aux clauses contractuelles types de la Commission européenne ("addendum IDTA"). L'addendum IDTA est réputé exécuté entre les parties et complété par les informations figurant dans le présent paragraphe F de la section (g).

(f) Tout transfert international de données à caractère personnel soumis à la loi fédérale suisse sur la protection des données est régi par les CCS telles que modifiées conformément à la déclaration du Préposé fédéral suisse à la protection des données et à la transparence du 27 août 2021.

(g) Les Parties conviennent que les dispositions suivantes s'appliquent à tous les transferts internationaux de données à caractère personnel décrits dans le présent paragraphe F : (i) le contrôleur est l'exportateur de données et le fournisseur est l'importateur de données ; (ii) les catégories de personnes concernées sont les utilisateurs du service d'accès à distance ; (iii) les données personnelles transférées sont les données de connexion ; (iv) la fréquence du transfert sera continue et nécessaire pour fournir les produits et services conformément à l'accord ; (v) la nature du traitement des données personnelles est le partage des données personnelles nécessaires à l'administration et à l'exécution de l'accord ; (vi) les données personnelles sont traitées et transférées si nécessaire pour fournir les produits et services conformément à l'accord ; (vii) la durée du traitement est la durée de l'accord ; (viii) l'autorité compétente est l'autorité de contrôle où l'exportateur de données est établi ; (ix) l'importateur de données met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque. (x) le sous-traitant tient à jour une liste des sous-traitants secondaires que le responsable du traitement peut obtenir sur demande.

(g) Normes minimales. Vous fournirez et entretiendrez l'environnement nécessaire pour accéder à l'Internet et aux services. Cet environnement répondra aux normes minimales énoncées dans votre bon de commande ou dans vos spécifications en ligne, le cas échéant.

4. Non inclus.

Les Services ne comprennent pas, et Videojet ne fournira pas dans le cadre de ce Contrat, l'accès à une assistance tierce, à du matériel ou des logiciels côté client, à une formation à la programmation, à du matériel ou des logiciels non prévus dans ce Contrat. Les Services sont limités à l'accès aux Services tel que défini, y compris la base de données, le stockage de données associé, la bande passante et l'accès des utilisateurs définis dans le présent contrat. Certains Produits activés peuvent être disponibles auprès de Videojet ou de tiers pour se connecter aux Services ou interagir avec eux. L'utilisation et le support de ces Produits activés ne sont pas inclus dans le présent Contrat et feront l'objet d'accords distincts entre vous et Videojet ou entre vous et un tiers.

5. Utilisateurs ; utilisation autorisée ; restrictions.

(a) Utilisateurs. Le nombre d'utilisateurs et d'applications pour lesquels Vous êtes autorisé à utiliser les Services en vertu du présent Contrat, ainsi que le taux d'abonnement ou le prix pour ces utilisations autorisées, sont indiqués dans le Bon de commande convenu entre les parties.

(c) The Processor shall comply with Applicable Data Protection Law in performing its obligations under the Agreement. Any processing of personal data shall be for the duration of the Agreement. When processing personal data on behalf of the Controller, Processor shall: (i) only process personal data on the Controller's written instructions; (ii) ensure that all Processor personnel who have access to personal data are subject to suitable confidentiality obligations; (iii) implement and maintain technical and organizational measures to prevent a personal data breach, and in the event of a personal data breach, Processor shall notify Controller without undue delay and promptly undertake all remediation efforts necessary to rectify the personal data breach and prevent its recurrence; (iv) provide commercially reasonable assistance as Controller may require to meet its obligations under Applicable Data Protection Law; (v) delete or return all personal data on Controller's request or the termination of this Agreement; (vi) Controller provides Processor with a general consent to engage sub-Processors. The Processor shall remain fully liable for any of its subcontractors.

(d) Any international transfer of personal data that is subject to the General Data Protection Regulation ("GDPR") to a jurisdiction that is not within the European Economic Area is governed by the contractual clauses annexed to the European Commission's Implementing Decision 2021/914 of 4 June 2021 and any successor clauses issued from time to time and officially published ("SCCs"); The SCCs are deemed entered into and incorporated into this Agreement by reference and will be completed as follows: (I) Module Two will apply to the extent that Controller is a Controller of the personal data; (II) in Clause 9, Option 2 will apply, and the time period for prior notice of Sub-Processor changes shall be 30 days; (III) in Clause 17, Option 2 will apply, and the EU SCCs will be governed by the law of the jurisdiction of establishment for the Data Exporter; (IV) in Clause 18(b), disputes shall be resolved before the country courts of the data exporter; (V) Annex I-III of the EU SCCs shall be deemed completed with the information set out in paragraph F under section (g).

(e) Any international transfer of personal data that is subject to the UK General Data Protection Regulation ("UK GDPR") is governed by the SCCs as amended by the International Data Transfer Addendum to the EU Commission Standard Contractual Clauses ("IDTA Addendum"). The IDTA Addendum shall be deemed executed between Parties and shall be deemed completed with the information set out in this paragraph F under section (g).

(f) Any international transfer of personal data that is subject the Swiss Federal Act on Data Protection is governed by the SCCs as amended in accordance with the statement of the Swiss Federal Data Protection and Information Commissioner of 27 August 2021.

(g) Parties agree that the following applies to any international transfers of personal data described in this paragraph F: (i) Controller is the data exporter and Supplier is the data importer; (ii) the categories of data subjects are users of Remote Access Service; (iii) the personal data transferred are login details; (iv) the frequency of the transfer will be on a continuous basis as needed to provide products and services pursuant to the Agreement; (v) the nature of processing personal data is the sharing of personal data necessary for the administration and performance of the agreement; (vi) personal data is processed and transferred as necessary to provide products and services pursuant to the Agreement; (vii) the duration of processing is the duration of the Agreement; (viii) the competent authority is the supervisory authority where the data exporter is established; (ix) the data importer shall implement appropriate technical and organizational measures to ensure a level of security appropriate to the risk. (x) the Processor will maintain a list of Sub-Processors that is available to the Controller upon request.

(g) Minimum Standards. You will provide and maintain the Environment needed to access the Internet and the Services. That Environment will meet the minimum standards set forth in Your Order Form or in Your on-line specifications, if any.

4. Not Included.

The Services do not include, and Videojet will not under this Agreement provide access to, any third-party support, client-side hardware or software, programming training, hardware or software not set forth in this Agreement. The Services are limited to access to the Services as defined, including the database, associated data storage, bandwidth and user access set forth in this Agreement. Certain Enabled Products may be available from Videojet or third parties to connect to or interact with the Services. Use of, and support for those Enabled Products is not included in this Agreement and will be subject to separate agreements which may be between you and Videojet or You and a third party.

5. Users; Authorized Use; Restrictions.

(a) Users. The number of users and applications for which You are authorized to use the Services pursuant to this Agreement, and the subscription rate or price for such authorized uses, are set forth in the Order Form agreed between the parties.

(b) Utilisation. Votre utilisation est limitée au nombre d'utilisateurs et d'applications, le cas échéant, pour lesquels vous payez des frais de service. Vous recevrez des identifiants de connexion pour accéder aux services. Votre utilisation de ces identifiants de connexion indique que vous acceptez d'être lié par les conditions du présent contrat et de suivre toute autre procédure d'enregistrement que Videojet peut exiger. Vous acceptez d'empêcher et de protéger les Identifiants de connexion et les Services contre toute divulgation, accès ou utilisation non autorisés. Vous ne pouvez utiliser les Données de codage et de marquage que dans un Produit activé approuvé pour lequel vous avez obtenu une licence valide. Aucun autre téléchargement, transfert ou copie électronique des Données de codage et de marquage n'est autorisé dans le cadre du présent Contrat. Videojet et ses concédants de licence, le cas échéant, se réservent tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés.

(c) Restrictions. Vous ne pouvez pas (i) vendre, louer, donner en crédit-bail, partager en temps partagé, concéder une licence, accorder une sous-licence, distribuer ou transférer de toute autre manière, en tout ou en partie, les services à un tiers ; (ii) fournir, révéler, divulguer ou mettre à la disposition de, ou de l'un des tiers, les services. permettre l'utilisation des services, en tout ou en partie, par une autre personne ou (iii) modifier ou créer des œuvres dérivées basées sur les Services, ou (iv) porter, compiler, télécharger ou créer une base de données partielle ou complète à partir des Services ou des informations obtenues à partir des Services, sauf autorisation écrite expresse de Videojet. Vous n'utiliserez pas les Services pour soutenir une autre société, y compris vos sociétés affiliées, sauf accord écrit explicite. Sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi applicable, et dans la mesure où Videojet n'est pas autorisé par cette loi applicable à exclure ou limiter les droits suivants, Vous ne pouvez pas décompiler, désassembler, faire de l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière de dériver le code source du Système ou des Services, y compris, mais sans s'y limiter, d'autres logiciels fournis pour accéder aux Services. Si l'accès à la base de données RSA est fourni avec ou dans le cadre d'un produit ou d'un dispositif spécifique, vous ne retirerez pas la base de données RSA, en tout ou en partie, de ce produit ou de ce dispositif et vous n'utiliserez aucune partie de la base de données RSA séparément ou indépendamment de ce produit ou de ce dispositif.

6. Frais et modalités de paiement.

(a) Frais récurrents ; augmentation des frais. Les frais récurrents pour les services sont payables à l'avance, comme indiqué dans le bon de commande. Les frais non récurrents, le cas échéant, seront indiqués séparément dans le Bon de commande. Les frais peuvent être augmentés annuellement en vous en informant au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de l'augmentation. La poursuite de l'utilisation ou de l'accès aux services après une telle augmentation des frais sera considérée comme une acceptation de l'augmentation des frais. Si vous n'acceptez pas une augmentation des frais, votre seul recours sera de résilier le présent accord et de cesser d'utiliser les services conformément à l'article 9 à la fin de la période en cours de l'accord.

(b) Date d'échéance de la facture. Les factures sont dues dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture applicable. Les services peuvent être suspendus ou l'accord peut être résilié en cas de non-paiement de votre part, comme indiqué à l'article 9. Vous devrez payer une pénalité de retard égale à un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou au montant maximum autorisé par la loi, s'il est inférieur, sur tous les montants en souffrance.

(c) Taxes. Vous êtes responsable du paiement de toutes les taxes liées à la fourniture des services, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les taxes locales et fédérales de vente, d'utilisation, d'accise, de valeur ajoutée, de quittance de location, personnelles, etc. les impôts fonciers ou autres et les taxes similaires qui peuvent être prélevés ou évalués en rapport avec le présent Contrat (à l'exclusion des taxes basées sur le revenu net de Videojet). Le cas échéant, Vous devez payer le montant de la taxe due ou fournir une preuve satisfaisante de votre exonération de la taxe.

7. Garantie et exclusion de garantie.

(a) Garantie. Pendant la durée du présent contrat, Videojet garantit qu'il fournira les Services de manière professionnelle et selon les règles de l'art, conformément aux normes industrielles applicables dans le pays où Videojet est situé. Votre seul et unique recours en cas de violation de la garantie susmentionnée est énoncé dans le paragraphe Recours de l'utilisateur final ci-dessous.

(b) Interruptions. Videojet ne déclare ni ne garantit que les Services seront ininterrompus, exempts d'erreurs ou totalement sécurisés.

(b) Use. Your Use is limited to the number of users and applications, as applicable, for which you pay service fees. You will be given Login Credentials to access the Services. Your use of those Login Credentials indicates Your agreement to be bound by the terms of this Agreement, and to follow such other registration process as Videojet may require. You agree to prevent and protect the Login Credentials and the Services from unauthorized disclosure, access or use. You may only use Coding and Marking Data in an approved Enabled Product for which You have obtained a valid license. No other download, transfer or electronic copying of Coding and Marking Data is permitted under this Agreement. Videojet and its licensors, if any, reserve all rights not expressly granted to You.

(c) Restrictions. You may not (i) sell, rent, lease, timeshare, license, sublicense, distribute or otherwise transfer, in whole or in part, the Services to another party; (ii) provide, disclose, divulge or make available to, or permit use of the Services, in whole or in part, by any other individual or any third party without Videojet's prior written consent; (iii) modify or create derivative works based upon the Services, or (iv) port, compile, download, or create a partial or complete database from the Services or information obtained from the Services, other than as expressly authorized by Videojet in writing. You will not use the Services to support any other company including Your affiliates unless explicitly agreed to in writing. Except to the extent expressly permitted by applicable law, and to the extent that Videojet is not permitted by that applicable law to exclude or limit the following rights, You may not decompile, disassemble, reverse engineer, or otherwise attempt to derive source code from the System or Services, including without limitation, other software provided to access the Services. If access to the RSA DB is provided with or as part of a specific product or device, You will not remove the RSA DB, in whole or in part, from that product or device and You will not use any portion of the RSA DB separately from or independent of that product or device.

6. Fees & Payment Terms.

(a) Recurring Fees; Fee Increases. Recurring for the Services are payable in advance, as set forth in the Order Form. Non-recurring fees, if any, will be separately set forth on the Order Form. Fees may increase annually by providing You with notice of the increase in fees not less than thirty (30) days prior to the date those increased fees will take effect. Your continued use or access to the Services following such a fee increase will be considered acceptance of the fee increase. In the event that You do not agree to an increase in fees, Your sole remedy will be to terminate this Agreement and discontinue Your use of the Services pursuant to Section 9 at the end of the current term of the Agreement.

(b) Invoice Due Date. Invoices are due within thirty (30) days of receipt of the applicable invoice. Services may be suspended or the Agreement may be terminated for non-payment by You, as set forth in Section 9. You will pay a late fee equal to one-and-one-half percent (1.5%) per month or the maximum amount allowed by law, if less, on all past due amounts.

(c) Taxes. You are responsible for the payment of all taxes related to the provision of Services to You, including, but not limited to all local and federal sales, use, excise, value added, rental receipt, personal property or other taxes and similar taxes which may be levied or assessed in connection with this Agreement (excluding taxes based on Videojet's net income). If applicable, You must pay the amount of the tax that is due or provide satisfactory evidence of Your exemption from the tax.

7. Warranty and Disclaimer of Warranty.

(a) Warranty. During the term of this Agreement, Videojet warrants that it will provide the Services in a professional and workmanlike manner, in accordance with applicable industry standards in the country in which Videojet is located. Your sole and exclusive remedy for breach of the foregoing warranty is set forth in the End User Remedy paragraph below.

(b) Interruptions. Videojet does not represent or warrant that the Services will be uninterrupted, error-free, or completely secure.

(c) CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ. A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITEE EXPOSEE CI-DESSUS, ET DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE, VIDEOJET FOURNIT L'ACCES AUX SERVICES ET AUX SERVICES D'ASSISTANCE (LE CAS ECHEANT) "EN L'ETAT" ET AVEC TOUS LES DEFAUTS, ET DECLINE PAR LA PRESENTE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, QUELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, LES OBLIGATIONS OU LES CONDITIONS DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON, DE FIABILITÉ OU DE DISPONIBILITÉ, D'EXACTITUDE OU D'EXHAUSTIVITÉ DES RÉPONSES, DE RÉSULTATS, D'EFFORTS PROFESSIONNELS, D'ABSENCE DE VIRUS ET D'ABSENCE DE NÉGLIGENCE, EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES ET LA FOURNITURE OU L'ABSENCE DE FOURNITURE DES SERVICES, L'ASSISTANCE OU D'AUTRES SERVICES, LES INFORMATIONS, LES LOGICIELS ET LE CONTENU CONNEXE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES OU DÉCOULANT AUTREMENT DE L'UTILISATION DES SERVICES. VIDEOJET REJETTE TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE TITRE, DE JOUISSANCE PAISIBLE, DE POSSESSION PAISIBLE, DE CORRESPONDANCE À LA DESCRIPTION OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES. VIDEOJET NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LES SERVICES RÉPONDENT À VOS EXIGENCES, QUE LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES OU L'ACCÈS À CEUX-CI SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS, OU QUE LES DÉFAUTS DES SERVICES SERONT OU POURRONT ÊTRE CORRIGÉS.

8. Accès non autorisé à vos données ou à l'utilisation des services.

Videojet n'est pas responsable envers Vous de l'accès non autorisé à Vos données ou de l'utilisation non autorisée des Services, à moins que l'accès ou l'utilisation non autorisés ne résultent d'un manquement de Videojet à ses obligations de sécurité énoncées dans le Contrat. Vous êtes responsable de l'utilisation des Services par l'un de vos employés, par toute personne ou entité à qui vous avez donné accès aux Services, ou par toute personne qui accède à vos données ou aux Services en raison de votre manquement à prendre des précautions raisonnables en matière de sécurité, même si cette utilisation n'a pas été autorisée par vous. Vous ne revendrez aucune partie des services.

9. Durée, résiliation et suspension.

(a) Durée. La durée initiale du présent accord commence à la date de début des services et se poursuit pour une période de douze (12) mois (durée initiale). Par la suite, le présent accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trente (30) jours avant la fin de la période en cours, indiquant qu'elle ne souhaite pas renouveler le présent accord.

(b) Résiliation. Vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment avec un préavis écrit de trente (30) jours en notifiant à Videojet ou au Revendeur/Distributeur contractuel (le cas échéant) votre intention de cesser d'utiliser les Services, auquel cas vos Identifiants de connexion seront désactivés. Vous devez télécharger toutes Vos informations stockées sur le Système avant de résilier le Contrat. En cas de résiliation, Videojet est autorisé à supprimer Vos informations stockées sur le Système. Videojet est autorisé à conserver Vos informations après la résiliation du contrat pendant 30 jours après la date de résiliation effective. L'accès est automatiquement résilié si vous ne respectez pas les termes et conditions du présent contrat. Vous acceptez, en cas de résiliation pour quelque raison que ce soit, de cesser d'utiliser les Services et de supprimer définitivement de tout matériel et dispositif de stockage tous les téléchargements et copies de sauvegarde des Données de codage et de marquage et des informations obtenues à partir de la base de données RSA, ainsi que tout autre matériel que vous avez reçu de Videojet en rapport avec la base de données RSA. Sur demande, Vous acceptez de fournir à Videojet et/ou au Revendeur/Distributeur contractant une certification écrite par un agent autorisé que toutes les informations de la BD RSA et toutes les Données de codage et de marquage et les informations obtenues à partir de la BD RSA ont été retirées et supprimées de tous les matériels et dispositifs de stockage. Videojet se réserve le droit, à tout moment, de contrôler et d'auditer, soit physiquement soit électroniquement, Votre utilisation des informations obtenues à partir de la DB RSA, y compris spécifiquement les Données de codage et de marquage. Vous acceptez de permettre à Videojet d'accéder à Vos les locaux, les ordinateurs (y compris, mais sans s'y limiter, le matériel, les logiciels et les services de réseau) et le personnel à tout moment raisonnable aux fins de cet audit et de cette surveillance.

(c) Suspension des services ; résiliation accélérée. Videojet peut immédiatement suspendre les Services ou résilier le présent Contrat à sa convenance si : (i) Videojet a connaissance de ce qu'il considère, à sa seule discrétion, comme une allégation crédible selon laquelle les Services enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou (ii) si la loi l'y oblige. Dans chaque cas, Videojet vous donnera un préavis d'au moins douze (12) heures en cas de suspension ou de résiliation imminente en vertu de la présente section, sauf si Videojet détermine, selon son jugement commercial raisonnable, qu'une suspension sans préavis ou avec un préavis plus court est nécessaire pour protéger Videojet, ses clients ou d'autres personnes.

(c) DISCLAIMER. EXCEPT FOR THE LIMITED WARRANTY SET FORTH ABOVE, AND TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, VIDEOJET PROVIDES ACCESS TO THE SERVICES AND SUPPORT SERVICES (IF ANY) "AS IS" AND WITH ALL FAULTS, AND HEREBY DISCLAIMS ALL OTHER WARRANTIES AND CONDITIONS, WHETHER EXPRESS, IMPLIED OR STATUTORY, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTIES, DUTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, NON-INFRINGEMENT, RELIABILITY OR AVAILABILITY, ACCURACY OR COMPLETENESS OF RESPONSES, RESULTS, WORKMANLIKE EFFORT, LACK OF VIRUSES, AND LACK OF NEGLIGENCE, ALL WITH REGARD TO THE SERVICES, AND THE PROVISION OF OR FAILURE TO PROVIDE THE SERVICES, SUPPORT OR OTHER SERVICES, INFORMATION, SOFTWARE, AND RELATED CONTENT THROUGH THE SERVICES OR OTHERWISE ARISING OUT OF THE USE OF THE SERVICES. VIDEOJET DISCLAIMS ALL WARRANTIES OR CONDITIONS OF TITLE, QUIET ENJOYMENT, QUIET POSSESSION, CORRESPONDENCE TO DESCRIPTION OR NON-INFRINGEMENT WITH REGARD TO THE SERVICES. AND VIDEOJET DOES NOT WARRANT THAT THE FUNCTIONS CONTAINED IN THE SERVICES WILL MEET YOUR REQUIREMENTS OR THAT THE OPERATION OF, OR ACCESS TO, THE SERVICES WILL BE UNINTERRUPTED OR ERROR-FREE OR THAT DEFECTS IN THE SERVICES WILL OR CAN BE CORRECTED.

8. Unauthorized Access to Your Data or Use of the Services.

Videojet is not responsible to You for unauthorized access to Your data or the unauthorized use of the Services unless the unauthorized access or use results from Videojet's failure to meet its security obligations stated in the Agreement. You are responsible for the use of the Services by any of Your employees, by any person or entity to whom You have given access to the Services, or any person who gains access to Your data or the Services as a result of Your failure to use reasonable security precautions, even if that use was not authorized by You. You will not resell any part of the Services.

9. Term, Termination and Suspension.

(a) Term. The initial term of this Agreement will start on the Service Commencement Date and continue for a period of twelve (12) months (Initial Term). Thereafter, the term of this Agreement shall automatically renew for successive one (1) year terms unless otherwise terminated in writing by either party with thirty (30) days prior written notice in advance of the end of the existing term that it does not wish to renew the term of this Agreement.

(b) Termination. You may terminate this Agreement at any time with thirty (30) days prior written notice by notifying Videojet or the contracting Reseller/Distributor (as applicable) of Your intent to cease using the Services at which time Your Login Credentials will be disabled. You must download any of Your information stored on the System prior to terminating the Agreement. Upon any termination, Videojet is authorized to delete Your information stored on the System. Videojet is entitled to retain Your information after termination of the agreement for 30 days after the effective termination date. The access automatically terminates if You fail to comply with the terms and conditions of this Agreement. You agree that, upon termination for any reason, You will cease using the Services and permanently delete from any hardware and storage device all downloads and backup copies of the Coding And Marking Data and information obtained from the RSA DB, together with any other material You have received from Videojet in connection with the RSA DB. Upon request, You agree to provide Videojet and/or the contracting Reseller/Distributor with written certification by an authorized officer that all information from the RSA DB and all Coding and Marking Data and information obtained from the RSA DB have been removed and deleted from all hardware and storage devices. Videojet reserves the right at any time to monitor and audit, either physically or electronically, Your use of the information obtained from the RSA DB, including specifically the Coding and Marking Data. You agree to allow Videojet access Your premises, computers (including, but not limited to, hardware, software and network services) and personnel at all reasonable times for the purposes of that auditing and monitoring.

(c) Suspension of Services; Accelerated Termination. Videojet may immediately suspend the Services or terminate this Agreement for its convenience if: (i) Videojet becomes aware of what it, in its sole discretion, deems a credible claim that the Services infringe upon the intellectual property rights of a third party or (ii) required to do so by law. In each case, Videojet will give You advance notice of pending suspension or termination under this Section of at least twelve (12) hours, unless Videojet determines, in Videojet's reasonable commercial judgment, that a suspension on no or shorter notice is necessary to protect Videojet, its customers, or others.

(d) Résiliation pour manquement. Videojet peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat pour un motif valable ou suspendre les Services si : (i) Videojet estime raisonnablement que les Services sont utilisés en violation de la loi ou du présent Contrat ; (ii) Votre utilisation des Services interfère avec le fonctionnement normal du Système ou l'utilisation des Services par d'autres clients ; (iii) il y a une attaque sur le Système ou Votre (Vos) serveur(s), Votre serveur est accédé ou manipulé par un tiers sans Votre consentement, ou il y a un autre événement pour lequel Videojet estime raisonnablement que la suspension des Services est nécessaire pour protéger le réseau de Videojet ou les autres clients de Videojet ; (iv) Votre paiement de tout montant facturé est en retard et Vous ne payez pas le montant en retard dans les dix (10) jours suivant la notification écrite de Videojet ; (v) Vous violez toute obligation relative aux droits de propriété intellectuelle de Videojet (ou de ses fournisseurs) ; ou (vi) Vous manquez matériellement de vous conformer à toute autre disposition du Contrat et ne remédiez pas à ce manquement dans les quinze (15) jours suivant la notification de Videojet vous décrivant le manquement de manière raisonnablement détaillée.

(e) Effet de la résiliation. Videojet ne sera pas responsable envers Vous de toute réclamation ou de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de la résiliation du présent Contrat ou de la suspension des Services conformément à la présente Section, à condition que, Toutefois, lorsque Videojet résilie le présent contrat pour son propre compte, il n'y a pas d'autre choix que de le résilier. Pour des raisons de commodité, Videojet vous remboursera tous les montants payés à l'avance pour les Services non fournis par Videojet avant la résiliation. En cas de résiliation du présent contrat, Vous cesserez immédiatement d'utiliser les Services et resterez dans l'obligation de payer à Videojet tous les montants dus qui se sont accumulés avant la résiliation effective du présent contrat. Articles 3(b), 5(c), 6, 7(b), 7(c), 8, 9(e) et 10-14, toutes Vos obligations de paiement ainsi que toute autre disposition qui est prévue ou requise pour survivre à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord afin d'atteindre son plein objectif et effet, survivront toute résiliation ou expiration du présent accord.

10. Propriété intellectuelle.

(a) Propriété. Les Services, y compris, mais sans s'y limiter, la BD RSA et les logiciels associés, sont la propriété de Videojet et sont protégés par les lois et réglementations applicables en matière de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les lois américaines et internationales sur les droits d'auteur et les secrets commerciaux. Entre les parties à ce Contrat, à l'exception de Votre droit d'accéder aux Services pendant la durée, Videojet conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services. Videojet sera propriétaire et Vous céderez par la présente à Videojet toute œuvre dérivée que Vous créez et/ou développez sur la base, en tout ou en partie, de l'accès ou de l'utilisation de la BD RSA ou des Services. . Vous acceptez que Videojet soit propriétaire de toutes les données de codage et de marquage et de tous les algorithmes associés aux Services. Vous ne serez propriétaire d'aucune donnée de codage ou de marquage, sauf si cela est stipulé dans un accord distinct entre vous et Videojet, et votre propriété sera alors limitée aux enregistrements de codage du client, comme convenu dans cet accord distinct. Les informations contenues ou associées à la conception et au fonctionnement des Services sont des informations exclusives et confidentielles de Videojet (et de ses concédants), et Videojet (et ses concédants) considère ces informations comme des secrets commerciaux. Vous concédez le droit d'accéder aux Services et de les utiliser conformément aux conditions du présent contrat et vous n'acquiescez aucune revendication ni aucun droit de propriété sur les Services ou sur toute propriété intellectuelle qui y est associée. Vous traiterez les informations contenues dans les Services comme des informations exclusives et confidentielles de Videojet.

(b) Marques commerciales. Toutes les marques commerciales sur ou liées aux Services sont la propriété unique et exclusive de Videojet (et de ses concédants de licence) et sont protégées par les lois américaines et internationales sur les marques commerciales. Rien dans le présent Contrat ne vous donne un droit, un titre ou un intérêt dans les marques commerciales de Videojet (et de ses concédants), ni ne vous donne le droit d'utiliser les marques commerciales de Videojet (et de ses concédants) à quelque fin que ce soit sans l'accord écrit préalable de Videojet. Aucun droit ni aucune licence ne vous sont accordés en ce qui concerne les marques commerciales, les marques de service et/ou les noms commerciaux détenus par Videojet (et ses concédants), qu'il soit ou non associé aux services. Vous acceptez que Vous ne ferez rien d'incompatible avec les droits de Videojet (et de ses concédants de licence). Videojet (et ses concédants de licence) et n'aidera pas un tiers à tenter de faire valoir ses droits à l'encontre de Videojet (et de ses concédants de licence) en ce qui concerne cette propriété. Vous acceptez de ne pas contester le titre de propriété de Videojet (et de ses concédants) sur l'une quelconque de ses marques, de ne pas vous opposer à son enregistrement et de ne pas contester la validité de cette restriction. En outre, vous n'enregistrerez pas, ni ne tenterez d'enregistrer, un nom commercial, une marque, un logo ou un nom de domaine qui, en tout ou en partie, incorpore ou est similaire au point de prêter à confusion à l'une des marques de Videojet (ou de ses concédants de licence).

(d) Termination for Breach. Videojet may, at its option, terminate this Agreement for cause or suspend the Services if: (i) Videojet reasonably believes that the Services are being used in violation of law or this Agreement; (ii) Your use of the Services interferes with the normal operations of the System or other customer's use of the Services; (iii) there is an attack on the System or Your server(s), Your server is accessed or manipulated by a third party without Your consent, or there is another event for which Videojet reasonably believes suspension of Services is necessary to protect the Videojet network or Videojet's other customers; (iv) Your payment of any invoiced amount is overdue and You fail to pay the overdue amount within ten (10) days of Videojet's written notice; (v) You breach any obligation relating to Videojet's (or its suppliers') intellectual property rights; or (vi) You materially fail to comply with any other provision of the Agreement and do not remedy that failure within fifteen (15) days of Videojet's notice to You describing the failure in reasonable detail.

(e) Effect of Termination. Videojet will not be liable to You for any claims or damages of any kind arising out of termination of this Agreement or suspension of Services in accordance with this Section, provided, however, that where Videojet terminates this Agreement for its convenience, it will refund any amounts prepaid by You for Services not rendered by Videojet prior to termination. Upon termination of this Agreement, You will immediately cease use of the Services and will remain obligated to pay Videojet any amounts owed that accrued prior to the effective termination of this Agreement. Sections 3(b), 5(c), 6, 7(b), 7(c), 8, 9(e) and 10-14, all of Your payment obligations as well as any other provision that is intended or required to survive termination or expiration of this Agreement in order to achieve its full purpose and effect, will survive any termination or expiration of this Agreement. however, that where Videojet terminates this Agreement for its convenience, it will refund any amounts prepaid by You for Services not rendered by Videojet prior to termination. Upon termination of this Agreement, You will immediately cease use of the Services and will remain obligated to pay Videojet any amounts owed that accrued prior to the effective termination of this Agreement. Sections 3(b), 5(c), 6, 7(b), 7(c), 8, 9(e) and 10-14, all of Your payment obligations as well as any other provision that is intended or required to survive termination or expiration of this Agreement in order to achieve its full purpose and effect, will survive any termination or expiration of this Agreement.

10. Intellectual Property.

(a) Ownership. The Services, including without limitation, the RSA DB and associated software are owned by Videojet and are protected by applicable intellectual property laws and regulations, including without limitation United States and international copyright and trade secret laws. As between the parties to this Agreement, except for Your right to access the Services during the term, Videojet retains all right, title and interest in and to the Services. Videojet will own and You hereby assign to Videojet any derivative works that You create and/or develop based, in whole or in part, on access to or use of the RSA DB or Services. . You agree that Videojet owns all Coding and Marking Data and all algorithms associated with the Services. You will not own any coding or marking data unless set forth in a separate agreement between you and Videojet and then your ownership will be limited to the Customer Coding Records, as further agreed in that separate agreement. The information contained in or otherwise associated with the design and operation of the Services are the proprietary and confidential information of Videojet (and its licensors), and Videojet (and its licensors) deems the information to be a trade secret. You are licensing the right to access and use the Services in accordance with the terms of this Agreement and are not acquiring any claim or right of ownership in the Services or any intellectual property associated with it. You will treat the information contained in the Services as the proprietary and confidential information of Videojet.

(b) Trademarks. All trademarks on or related to the Services are the sole and exclusive property of Videojet (and its licensors) and are protected by US and international trademark laws. Nothing in this Agreement shall give You any right, title, or interest in or to Videojet's (and its licensors') trademarks nor give You any right to use Videojet's (and its licensors) trademarks for any purpose without the prior written approval of Videojet. No rights or licenses are granted to You with respect to any trademark, service mark, and/or trade name owned by Videojet (and its licensors) regardless of whether it is associated with the Services. You agree that You will do nothing inconsistent with Videojet's (and its licensors') ownership of its trademarks and shall not claim adversely to Videojet (and its licensors), or assist any third party in attempting to claim adversely to Videojet (and its licensors), with regard to such ownership. You agree that You will not challenge the title of Videojet (and its licensors) to any of its trademarks, oppose any registration thereof, or challenge the validity of this restriction. Furthermore, You will not register, nor attempt to register, any trade name trademark, logo, or domain name which, in whole or in part, incorporates or is confusingly similar to any of Videojet's (or its licensors') trademarks.

11. RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, VIDEOJET NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS VOUS OU UN TIERS DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, EXEMPLAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LE MANQUE À GAGNER, LA PERTE D'ACTIVITÉ OU LA PERTE DE REVENUS, DONNÉES, CONCERNANT LES SERVICES, LA FOURNITURE OU L'ÉCHEC DE LA FOURNITURE DU SERVICE, L'ASSISTANCE OU D'AUTRES SERVICES, LES INFORMATIONS, LES LOGICIELS OU LE CONTENU CONNEXE PAR LE BIAIS DES SERVICES OU DÉCOULANT AUTREMENT DE L'UTILISATION OU DE L'ÉCHEC DE L'UTILISATION DES SERVICES, QU'ILS SOIENT OU NON DUS À LA VIOLATION OU À LA NÉGLIGENCE DE VIDEOJET, ET VIDEOJET NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, À L'EXCEPTION DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LA SECTION "RECOURS DE L'UTILISATEUR FINAL" CI-DESSOUS. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE VIDEOJET ENVERS VOUS, DÉCOULANT DE OU LIÉE À CET ACCORD, SERA ÉGALE AUX FRAIS PAYÉS PAR VOUS DANS LES SIX MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE CETTE RESPONSABILITÉ EST APPARUE POUR LA PREMIÈRE FOIS SOUS LE FORMULAIRE DE COMMANDE SOUS LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST APPARUE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION SUSMENTIONNÉE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

12. Remèdes

(a) Recours de l'utilisateur final. L'entière responsabilité de Videojet et Votre recours exclusif pour toute violation du présent contrat seront, au choix de Videojet, soit (i) le remboursement du prix payé au cours de la période en cours pour l'accès à la Vous cesserez alors d'utiliser les services, et ce de façon permanente. supprimer de tout matériel et dispositif de stockage tous les téléchargements et copies de sauvegarde des Données de codage et de marquage et de toute autre information obtenue à partir de la DB RSA, détruire ou renvoyer à Videojet tout autre matériel que Vous avez reçu de Videojet en relation avec le Service, y compris, sans s'y limiter, la DB RSA ou (ii) réparer ou réviser les Services pour éliminer l'erreur donnant lieu à la réclamation au titre de la garantie. La garantie limitée est nulle si la défaillance des Services résulte d'un accident, d'un abus ou d'une mauvaise application, d'une utilisation non autorisée des Services ou de la DB RSA, d'un événement de force majeure ou si Vous modifiez les informations obtenues à partir de la DB RSA. Les services réparés ou révisés (le cas échéant) seront soumis à la garantie limitée susmentionnée pour le reste de la période de garantie initiale ou trente (30) jours, selon la période la plus longue.

(b) Recours de Videojet. Vous acceptez que si vous utilisez les Services ou toute donnée de codage et de marquage ou toute autre information obtenue ou dérivée de la base de données RSA, d'une manière qui n'est pas spécifiquement autorisée par le présent contrat, le présent contrat sera immédiatement résilié et Videojet pourra exercer tous les recours relatifs à cette utilisation non autorisée.

13. Avis.

Les notifications prévues par le présent accord seront considérées comme suffisamment La notification est effective à la date de réception, lorsqu'elle est remise en mains propres ou envoyée par courrier express de nuit ou par des services de messagerie reconnus au niveau national, ou trois (3) jours ouvrables après l'envoi, lorsqu'elle est envoyée par courrier certifié ou recommandé, en port payé. L'avis qui doit vous être donné en vertu du présent contrat sera envoyé à l'adresse spécifiée dans le bon de commande, à l'attention de votre personne de contact désignée. L'avis qui doit être donné à Videojet en vertu du présent contrat doit être envoyé à Votre le représentant commercial désigné de Videojet, avec copie à Videojet à l'adresse indiquée dans le présent contrat.

14. Divers.

(a) Questions relatives à l'exportation. Vous acceptez de respecter et de vous conformer à toutes les réglementations en matière d'exportation en vigueur pendant la durée du présent accord et qui vous sont applicables. Vous comprenez que ces réglementations peuvent interdire l'exportation ou la réexportation de la documentation et de toute information ou donnée technique liée aux services. Il est interdit d'accéder aux services et aux informations et technologies sous-jacentes, de les télécharger ou de les exporter ou réexporter de quelque manière que ce soit. (i) vers (ou à un ressortissant ou résident de) Cuba, la Libye, la Corée du Nord, l'Iran, le Soudan, la Syrie ou tout autre pays vers lequel les États-Unis ont imposé un embargo sur les marchandises ; ou (ii) à toute personne figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés (Specially Designated Nationals) du département du Trésor des États-Unis ou sur le tableau des ordres de refus (Table of Deny Orders) du département du Commerce des États-Unis.

(b) Force Majeure. Aucune des parties ne sera responsable ni ne sera en défaut au titre du présent accord en raison de retards ou de manquements (à l'exception des obligations de paiement) résultant d'événements de force majeure. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties n'est pas en mesure de s'acquitter de l'une des obligations qui lui incombent en vertu de la présente En cas d'inexécution de l'accord en raison d'un cas de force majeure, la partie qui a été affectée en notifiera rapidement l'autre et déploiera tous les efforts raisonnables pour reprendre l'exécution de l'accord.

11. LIMITED LIABILITY.

TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IN NO EVENT WILL VIDEOJET BE LIABLE TO YOU OR ANY THIRD PARTY FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY OR OTHER DAMAGES, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, LOST PROFITS, LOST BUSINESS OR LOST DATA, RELATING TO THE SERVICES, THE PROVISION OF OR FAILURE TO PROVIDE THE SERVICE, SUPPORT OR OTHER SERVICES, INFORMATION, SOFTWARE, OR RELATED CONTENT THROUGH THE SERVICES OR OTHERWISE ARISING OUT OF THE USE OF OR FAILURE TO USE THE SERVICES WHETHER OR NOT DUE TO VIDEOJET'S BREACH OR NEGLIGENCE, AND VIDEOJET WILL NOT BE LIABLE FOR ANY DIRECT DAMAGES, EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED UNDER THE "END USER REMEDY" SECTION BELOW. VIDEOJET'S MAXIMUM LIABILITY TO YOU ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS AGREEMENT WILL BE EQUAL TO THE FEES PAID BY YOU IN THE SIX MONTHS PRECEDING THE DATE ON WHICH THAT LIABILITY FIRST AROSE UNDER THE ORDER FORM UNDER WHICH THAT LIABILITY AROSE. SOME STATES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATION OR EXCLUSION MAY NOT APPLY TO YOU.

12. Remedies

(a) End User Remedy. Videojet's entire liability and Your exclusive remedy for any breach of this Agreement will be, at Videojet's option, either (i) to return of the price paid in the current term for access to the Services at which time You will cease using the Services, permanently delete from any hardware and storage device all downloads and backup copies of the Coding and Marking Data and any other information obtained from the RSA DB, destroy or return to Videojet any other material You have received from Videojet in connection with the Service, including without limitation, the RSA DB or (ii) to repair or revise the Services to eliminate the error giving rise to the warranty claim. The limited warranty is void if failure of the Services has resulted from accident, abuse, or misapplication, unauthorized use of the Services or, RSA DB, a Force Majeure Event or if You modify the information obtained from the RSA DB. The repaired or revised Services (if any) will be subject to the limited warranty set forth above for the remainder of the original warranty period or thirty (30) days, whichever is longer.

(b) Videojet Remedy. You agree that if You are using the Services or any Coding and Marking Data or other information obtained or otherwise derived from the RSA DB, in a manner not specifically authorized by this Agreement, this Agreement shall immediately terminate and Videojet may pursue any and all remedies in respect of such unauthorized use.

13. Notices.

Notice under this Agreement will be deemed to be sufficiently given, effective on the date received, when delivered personally or by overnight express, or nationally recognized courier services, or three (3) business days after mailing when sent by certified or registered mail, postage prepaid. Notice required to be given to You under this Agreement will be sent to the address specified in the Order Form at the attention of Your designated contact person. Notice required to be given to Videojet under this Agreement should be sent to Your designated Videojet Sales Representative with a copy to Videojet at the address provided in this Agreement.

14. Miscellaneous.

(a) Export Matters. You agree to abide and conform to any and all export regulations in force during this Agreement that are applicable to You. You understand that these regulations may prohibit the export or re-export of documentation, and any information or technical data related to the Services. The Services and the underlying information and technology may not be accessed, downloaded or otherwise exported or re-exported (i) into (or to a national or resident of) Cuba, Libya, North Korea, Iran, Sudan, Syria or any other country to which the U.S. has embargoed goods; or (ii) to anyone on the U.S. Treasury Department's list of Specially Designated Nationals or the U.S. Commerce Department's Table of Deny Orders.

(b) Force Majeure. Neither party will be responsible for, nor be in default under this Agreement due to any delays or failure of performance (except payment obligations) resulting from Force Majeure Events. In the event that either party is unable to perform any of its obligations under this Agreement because of a Force Majeure Event, the party who has been so affected will promptly give notice to the other and will exercise all reasonable efforts to resume performance.

(c) Droit applicable ; actions en justice. Le présent Contrat est régi et interprété conformément aux lois de la France. Vous acceptez que tout litige entre les parties relatif au présent Contrat soit porté exclusivement devant les tribunaux de France et vous acceptez irrévocablement par les présentes de vous soumettre à la compétence de ces tribunaux. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises à ce Contrat. Les parties conviennent que toute réclamation découlant du présent contrat ou liée à celui-ci doit être introduite dans un délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle elle a été formulée.

(d) Cession. Vous ne pouvez pas céder le présent contrat sans le consentement écrit exprès de Videojet. Videojet peut céder le présent contrat à l'une de ses sociétés affiliées ou dans le cadre d'une fusion, d'une consolidation, d'une réorganisation, d'un changement de contrôle ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs ou des activités auxquels le présent contrat se rapporte. Toute tentative de cession en violation de cette disposition sera nulle.

(e) Tiers bénéficiaires. Le présent accord ne confère pas et n'est pas destiné à conférer des droits ou des recours à des personnes autres que les parties.

(f) Divisibilité ; renonciation ; contreparties ; intégralité de l'accord. Si une partie de l'accord Si le présent accord est jugé inapplicable par un tribunal compétent, cette ou ces dispositions seront sans effet dans la mesure de la décision du tribunal, tandis que le reste de l'accord demeurera pleinement en vigueur. À l'exception des dispositions ci-dessous, le présent accord ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux parties. La renonciation par une partie à toute violation d'une disposition du présent accord n'aura pas pour effet ou ne pourra pas être interprétée comme une renonciation à toute violation ultérieure. La relation entre les parties est celle d'entrepreneurs indépendants. Aucune des parties n'est un agent pour l'autre et aucune n'a le droit de lier l'autre à un accord avec un tiers. Les titres utilisés dans l'accord ne le sont qu'à des fins de commodité et ne sont pas contraignants. Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace toutes les communications antérieures entre les parties relatives au présent contrat et à son objet. Videojet peut modifier ce contrat de temps à autre en publiant le contrat révisé sur www.videojet.com. La poursuite de l'utilisation des Services constitue l'acceptation de ces modifications. Si, dans les 10 jours suivant la publication de ces modifications, vous notifiez à Videojet que vous n'acceptez pas ces modifications, Videojet peut résilier le présent contrat et vous rembourser la partie des Services non encore utilisée, ou Videojet peut choisir de continuer à vous fournir les Services dans le cadre du contrat inchangé. Toute modification affichée n'aura qu'une application prospective.

(c) Governing Law; Lawsuits. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of France. You agree that any litigation between the parties relating to this Agreement shall only be conducted in the courts of France and You hereby irrevocably accept and submit to the jurisdiction of such court. The parties expressly exclude the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods from application to this Agreement. The parties agree that any claim arising out of or related to this Agreement must be brought within one (1) year after the date it first accrued.

(d) Assignment. You may not assign this Agreement without the express written consent of the Videojet. Videojet may assign this Agreement to any of its corporate affiliates or pursuant to a merger, consolidation, reorganization, change-in-control or sale of all or substantially all of the assets or business to which this Agreement relates. Any attempted assignment in violation of this provision will be void.

(e) Third Party Beneficiaries. This Agreement does not and is not intended to confer any rights or remedies upon any person other than the parties.

(f) Severability; Waiver; Counterparts; Entire Agreement. If any part of the Agreement is found unenforceable by a court of competent jurisdiction, such provision(s) will be ineffective to the extent of the court's ruling while the remainder of the Agreement will remain in full force and effect. Except as set forth below, this Agreement may be amended only in a writing signed by both parties. The waiver by a party of any breach of any provision of this Agreement will not operate or be construed as a waiver of any subsequent breach. The parties' relationship is that of independent contractors. Neither party is an agent for the other, nor does either party have the right to bind the other to any agreement with a third party. The captions used in the Agreement are for convenience only and are not binding. This Agreement constitutes the entire agreement of the parties and supersedes all previous communications between the parties relating to this Agreement and to the subject matter herein. Videojet may modify this Agreement from time to time by posting the revised Agreement on www.videojet.com. Your continued use of the Services constitutes acceptance of those change. If within 10 days' of posting those changes, you notify Videojet that you do not accept those changes, Videojet may terminate this Agreement and provide you with a refund for the portion of the Services not yet used, or Videojet may choose to continue to provide you the Services under the unchanged Agreement. Any changes posted shall have prospective application only.

Pièce A

Termes définis

"Contrat" désigne les Conditions générales SaaS, Votre Bon de commande, le Plan de disponibilité des niveaux de service de Videojet, tout autre écrit incorporant par référence les présentes Conditions générales SaaS (si elles sont signées par chacune des parties), et toute pièce ou autre document référencé dans le présent Contrat.

"Loi sur la protection des données applicable" : toute loi ou réglementation sur la protection des données qui s'applique au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des services.

"Données de codage et de marquage" désigne les informations de codage contenues dans la base de données du service à distance Videojet, notamment la température des têtes, la viscosité, les niveaux de consommables et les données relatives au nombre d'impressions. Les "Données de codage et de marquage" comprennent spécifiquement toute information modifiée, c'est-à-dire tout travail dérivé, créé et/ou développé par Vous sur la base, en tout ou en partie, de l'accès et de l'utilisation des informations contenues dans la base de données du service à distance.

Les **"Données traitées"** désignent toutes les informations collectées par Videojet ou auxquelles Videojet a accès et qui sont liées à Votre utilisation des Services. Les Données traitées comprennent, sans s'y limiter, les résultats générés par l'utilisation des Services. Les Données traitées seront masquées ou agrégées de manière à ce que vous ne soyez pas identifié comme le fournisseur initial des données.

"Enregistrements de codage du client" désigne les données de codage de RSAD créées spécifiquement pour vous.

"Produits activés" : certains logiciels de bureau ou basés sur le web qui peuvent être disponibles auprès de

Videojet ou des tiers pour se connecter aux Services ou interagir avec eux.

"Environnement" : l'ensemble du matériel, des logiciels et de la connectivité réseau nécessaires pour accéder à l'internet et au site web de l'Union européenne. Services.

Les **"événements de force majeure"** sont des actes ou des causes échappant au contrôle raisonnable de Videojet, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les actes de guerre, les grèves de tiers, les pannes d'électricité, les pannes de communication, les inondations, les tremblements de terre, d'autres catastrophes naturelles ou d'autres événements similaires.

On entend par **"identifiants de connexion"** un ensemble d'identifiants de connexion qui vous permettront d'utiliser les services.

On entend par **"code malveillant"** (i) tout code, programme ou sous-programme dont le but ou l'effet, sciemment ou intentionnellement, est d'endommager ou de perturber malicieusement le fonctionnement d'un système informatique contenant le code, le programme ou le sous-programme, ou d'arrêter, de désactiver ou de perturber le fonctionnement du logiciel, du code, du programme ou du sous-programme lui-même, ou (ii) tout dispositif, méthode ou jeton permettant à une personne de contourner sans autorisation la sécurité normale d'un logiciel ou d'un système contenant le code.

"Bon de commande" désigne le Bon de commande des Conditions générales SaaS exécuté par et entre une entité Videojet (ou son revendeur/distributeur autorisé) et Vous.

"Base de données d'accès au service à distance" ou **"BD ASR"** : la base de données qui contient le système de codage et de marquage. Données.

"Conditions générales SaaS" : les conditions générales énoncées dans le document intitulé Software as a Service (SaaS) Terms and Conditions for Remote Access Service Sold By Videojet (Conditions générales pour le service d'accès à distance vendu par Videojet).

"Services" : (i) la base de données RSA, (ii) les données de codage et de marquage, (iii) la capacité de se connecter et d'accéder à ces deux éléments, (iii) les justificatifs de connexion, et (iii) toute autre solution basée sur le web prévue dans l'accord (le cas échéant), pour votre usage individuel et professionnel interne, comme prévu dans le présent accord.

"Date de début du service" : la date à laquelle vous recevez un accès suffisant pour utiliser le service, que vous commenciez ou non à utiliser les services à cette date.

"Plan de disponibilité des niveaux de service" ou **"SLAP"** : le plan décrit dans l'annexe A. "Système" : collectivement, les services ou les systèmes et logiciels utilisés pour fournir les services.

Videojet désigne Videojet Technologies Inc. et/ou (le cas échéant) le revendeur/distributeur qui a vendu les services.

Exhibit A

Defined Terms

"Agreement" means the SaaS Terms and Conditions, Your Order Form, Videojet's Service Level Availability Plan, any other writing which incorporates by reference these SaaS Terms and Conditions (if executed by each of the parties), and any exhibit or other document referenced in this Agreement.

"Applicable Data Protection Law" means any data protection laws and regulations that apply to the processing of personal data as part of the Services.

"Coding and Marking Data" means coding information contained within the Videojet Remote Service database, without limitation, head temperature, viscosity, consumable levels and print counts data. "Coding and Marking Data" specifically includes any modified information, i.e., any derivative work, that is created and/or developed by You based, in whole or in part, on access to and use of the information contained in the Remote Service Database.

"Processed Data" means all information that is collected by Videojet, or to which Videojet has access that relates to Your use of the Services. Processed Data includes, but is not limited to, the results generated through the use of the Services. The Processed Data will be masked or aggregated so that You are not identified as the original provider of the data.

"Customer Coding Records" means RSAD coding data created specifically for You.

"Enabled Products" means certain desktop or web-based software which may be available from

Videojet or third parties to connect to or interact with the Services.

"Environment" means all hardware, software and network connectivity needed to access the Internet and the Services.

"Force Majeure Events" mean acts or causes beyond Videojet's reasonable control, including without limitation, acts of God, acts of war, third-party labor strikes, power failures, communication failures, floods, earthquakes, other natural disasters, or other similar events.

"Login Credentials" means a set of login credentials that will allow You to use the Services.

"Malicious Code" means (i) any code, program, or sub-program the knowing or intended purpose or effect of which is to damage or maliciously interfere with the operation of a computer system containing the code, program or sub-program, or to halt, disable, or interfere with the operation of the software, code, program, or sub-program, itself, or (ii) any device, method, or token that permits any person to circumvent without authorization the normal security of any software or System containing the code.

"Order Form" means the SaaS Terms and Conditions Order Form executed by and between a Videojet entity (or their authorized reseller/distributor) and You.

"Remote Service Access Database" or **"RSA DB"** means the database that contains the Coding and Marking Data.

"SaaS Terms and Conditions" means those terms and conditions set forth in the document entitled Software as a Service (SaaS) Terms and Conditions for Remote Access Service Sold By Videojet.

"Services" means the (i) RSA DB, (ii) Coding and Marking Data, (iii) ability to connect to and access both of those, (iii) the Login Credentials, and (iii) any other web-based solution set forth in the Agreement (if any), for Your individual and internal business use as provided in this Agreement.

"Service Commencement Date" means the date on which You receive access sufficient to use the Service, whether or not You actually begin use of the Services on that date.

"Service Level Availability Plan" or **"SLAP"** means the plan described in Exhibit A. "System" means collectively the Services or systems and software used to deliver the Services.

"Videojet" means Videojet Technologies Inc., its affiliated companies, and/or (if applicable) the reseller/distributor that sold the Services.

On entend par "**vous**" ou "**votre**" l'utilisateur client identifié dans le bon de commande applicable. "**You**" or "**Your**" means the customer user identified in the applicable Order Form.